



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE**

N° Spécial

17 août 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

du 17 août 2017

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE | Page |
|----------------------|-------------|---|-------------|
| n° 75-2017-07-31-003 | 31.07.2017 | Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté interpréfectoral n° 75-2016-09-29-001 portant renouvellement triennal de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-Les-Moulineaux. | 3 |



PRÉFET DE PARIS

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N° 75-2017-07-31-003
modifiant l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 portant renouvellement
triennal de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris –
Issy-les-Moulineaux

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite

Le préfet des Hauts-de-Seine

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-13 et R.571-70 à 80 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004, modifiée, relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 90-175 du 7 mars 1990, modifié, portant création de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2016-09-29-001 en date du 29 septembre 2016, portant renouvellement de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux ;

Considérant le courrier du directeur de l'aéroport de Paris – Le Bourget, Monsieur Bruno MAZURKIEWICZ (groupe Aéroports de Paris) en date du 13 juin 2017, qui informe du remplacement de ses représentants ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Les représentants du gestionnaire de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, Aéroports de Paris (ADP), membres du collège des professions aéronautiques de La commission consultative de l'environnement de l'héliport, définis à l'article 1 de l'arrêté interpréfectoral n° 75-2016-09-29-001, sont modifiés comme suit :

Aéroports de Paris (gestionnaire) :

Titulaire : M. Bruno MAZURKIEWICZ
Suppléant : François BRU

Titulaire : M. Quentin DEVOUGE
Suppléant : Mme Annelis GRAVIER

ARTICLE 2

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris ou de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessibles sur leurs sites Internet respectifs.

Fait le 31 JUL. 2017

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet
du Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris


Bruno ANDRE

Le préfet des Hauts-de-Seine



Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETARE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>